

JANVIER
FEVRIER
2022

N° 39

Numéro
d'astreinte
téléphonique :
07.87.08.07.88

Des informations en
temps réel sur des
événements en cours ?
**Ayez le réflexe
PanneauPocket !**
(disponible sur mobile,
tablette, PC)

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



Restez
INFORMÉ
PRÉVENU
ALERTE



**Horaire d'ouverture du
secrétariat de mairie :**

Vendredi : 14h00 à 17h00

Téléphone : 04 74 84 64 78

Adresse mail :

mairie.marcollin@wanadoo.fr

www.marcollin.fr

La vie de notre commune



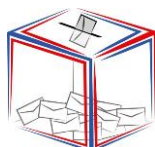
Marco Lis Moi

Informations municipales et administratives

Marcollinoises, Marcollinois,

À la suite des incivilités de ces derniers mois, Mme le Maire et ses élus mènent une réflexion sur un projet de vidéo surveillance dans la commune et vous incitent à l'utilisation du numéro d'astreinte téléphonique pour tout problème d'urgence et de sécurité.

Le chauffage de l'école maternelle étant souvent capricieux, une étude sur les possibilités d'améliorations est en cours et fait partie des priorités à résoudre par la mairie.



INFORMATIONS ÉLECTORALES :

Nous vous rappelons que les élections présidentielles se dérouleront les dimanches 10 et 24 avril 2022.

Vous pouvez, si ce n'est déjà fait, vous inscrire sur les listes électorales soit sur le site internet :

https://www.service-public.fr/particuliers/vos_droits/R16396

jusqu'au **2 mars 2022**, soit en mairie à l'horaire d'ouverture.

La demande de procuration passe obligatoirement par le biais du site :
www.maprocuration.gouv.fr



Bièvreisère
communauté

CENTRE DE SOINS NON PROGRAMMÉS 7J/7J

Depuis le 3 janvier 2022, un centre de soins non programmés a ouvert à St Etienne de St Geoirs, 3 rue Octave-Chevanas, pour soulager les urgences concernant la pédiatrie, ORL, sutures, petites traumatologies, syndrome abdominale aigu, pathologies cardio-respiratoires communes. Onze médecins vous reçoivent 7 jours sur 7, de 10 heures à 22 heures et **sans rendez-vous**.

INFORMATION CIMETIÈRE

Étant en période hivernal, les conduites d'eau du cimetière sont momentanément coupées pour limiter les risques de gel.



CONCOURS DES MAISONS DÉCORÉES :

Sur 5 candidats, Mr et Mme Bonafous au lotissement le Clos Fonnat sont les heureux gagnants de notre concours et se verront remettre un bon d'achat d'articles de décoration.

Merci à tous les participants qui se verront offrir un lot de consolation pour leur engagement ainsi qu'à l'ensemble de la population pour avoir illuminé Marcollin...

L'opération sera renouvelée à la fin de l'année ainsi que le concours des maisons fleuries dont les visites du jury se feront courant mai.



Urbanisme



Construire ou effectuer des travaux est un droit pour tous les propriétaires. Mais attention, c'est un droit dont l'exercice est très encadré.

Le droit de l'urbanisme règlemente les travaux non seulement dans un souci d'esthétisme architectural mais aussi pour des raisons de sécurité et des raisons d'hygiène.

Si vous avez des travaux en cours ou en projet, n'hésitez pas à prendre rendez-vous en mairie afin de connaître les démarches administratives à effectuer dans le cadre de ce dernier. C'est gratuit !

Exemples de travaux ne nécessitant pas d'autorisation :

- Travaux d'intérieur ne créant pas de nouvelle surface de plancher, sans changement de destination (habitation en commerce par exemple).

Exemples de travaux faisant l'objet d'une déclaration préalable :

- Création d'ouverture telles que des fenêtres ou des portes
- Remplacement ou changement de couleur de volet
- Travaux de ravalement
- Abri de jardin de moins de 20m²

Exemples de travaux nécessitant un permis de construire :

- Extension de plus de 20m² comme une véranda ou une pièce supplémentaire
- Abri de jardin ou garage de plus de 20m²
- Changement de destination

Zoom sur les piscines



Avec les beaux jours quoi de plus agréable que de se rafraîchir dans une piscine !

Oui, mais piscine hors-sol ou non, il y a des règles d'urbanisme à suivre pour l'installation de votre piscine dont voici un résumé :

Aucune autorisation à demander pour :

- Piscine hors-sol installée maximum 3 mois par an
- Piscine avec ou sans abri avec Bassin moins de 10m²

Déclaration préalable obligatoire pour :

- Piscine hors-sol installée plus de 3 mois par an et Bassin entre 10m² et 100m²
- Piscine sans abri avec Bassin entre 10m² et 100m²
- Piscine avec abri de moins de 1m80 de haut

Permis de construire obligatoire pour :

- Piscine hors-sol installée plus de 3 mois par an et Bassin de plus de 100m²
- Piscine avec ou sans abri avec Bassin de plus de 100m²
- Piscine avec Abri de plus de 1m80 de haut et Bassin entre 10m² et 100m²

MANIFESTATIONS DE NOS ASSOCIATIONS (1^{er} semestre 2022)

- 30 janvier** : Fit gym : langue de bœuf à emporter à la salle des fêtes **MAINTENU**
- 5 février** : Formafoot : choucroute à emporter en soirée à la salle des fêtes **MAINTENU**
- 5 février** : Le Sou des écoles : carnaval à la salle des fêtes **ANNULÉ**
- 12 février** : Bibliothèque Lentiol : soirée crêpes + karaoké **ANNULÉ**
- 12 mars** : Commune : marché aux graines avec la participation de
Fit'gym & sport, Les Hérissons à plumes, Les Conscrits (vente de boudins)
- 26 mars** : Rénovation église : rando (chemin) + rando vélo (route) le matin de 9h à 13h
- 10 avril** : L'Auto-Cross : diots + exposition véhicule à la salle des fêtes
- 15 avril** : Le Sou des écoles : soirée pizza vestiaire du foot avec buvette
- 1^{er} mai** : Les Conscrits : crêpes vendues sur le marché de Lentiol
- 15 mai** : Play fit : vide dressing hommes / femmes salle des fêtes
- 21 mai** : Les Hérissons à plumes : dégustation et ventes fêtes des mères
au local des hérissons
- 16 juin** : Play fit : soirée zumba/fitness + buvette
- 18 juin** : Le Sou des écoles : kermesse à la salle des fêtes puis au stade

**OPERATION PERE NOEL VERT**

Le CCAS et le Secours populaire remercient parents et enfants de leurs dons lors de la collecte de jeux.

Votre conseil municipal**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 3 MARS 2022- 20h30**

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 janvier 2022 est disponible sur le site :

www.marcollin.fr